



Département du Rhône
Commune de Montrottier

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

En exercice : 14
Présents : 13
Votants : 14

L'an **DEUX MILLE VINGT-CINQ**

Le **VINGT OCTOBRE**

Le Conseil municipal de la commune de Montrottier dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Michel GOUGET, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : **14 octobre 2025**

Étaient présents : Michel GOUGET, Véronique CROZET, Michel VIANNAY, Jean-François POISSON, Bernard CHAVEROT, Catherine DUNAUD-MARMOZ, Evelyne PANISSET, Irène CHAMBE, Lydie LAURENT, Régis COQUET, Jean-Paul FARJOT, Bernard BOUCHET, Myriam RAYNARD.

Membre absent excusé ayant donné pouvoir : Laura JOURNET donne pouvoir à Véronique CROZET.

Secrétaire de séance : Lydie LAURENT.

2025-44

Remboursement anticipé du prêt relais n°00006903352 souscrit auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre-est.

Monsieur le Maire expose :

Vu la délibération n°2024-18 du Conseil municipal de Montrottier en date du 28 mars 2024 autorisant Monsieur le Maire à souscrire un prêt relais de 500 000 € auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre-est, afin de financer des opérations d'investissement portées par la collectivité dans l'attente du versement de l'intégralité des subventions notifiées et du FCTVA,

Considérant que l'échéance du prêt est arrêtée au 22/04/2026,

Considérant que le contrat de prêt signé le 17/04/2024 par Monsieur le Maire ouvre droit à un remboursement anticipé total ou partiel du capital, sans indemnité,

Considérant que les recettes attendues ont été intégralement perçues par la collectivité permettant d'envisager un remboursement anticipé du prêt relais dans sa totalité,

Considérant que les intérêts normaux courent jusqu'au jour du remboursement anticipé effectif,

Considérant que le remboursement anticipé du capital à la date du 30/10/2025 réduira le montant des intérêts restant dû à 9 837,81 € au lieu de 18 800,00 €,

Monsieur le Maire propose donc au Conseil municipal de procéder au remboursement anticipé de la totalité du prêt relais n°00006903352 à la date du 30/10/2025, pour un montant de 509 837,81 €, dans les conditions suivantes :

- Capital : 500 000 €,
- Intérêts normaux : 9 837,81 €.

Le Conseil municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** le remboursement total, et anticipé à la date du 30/10/2025, du prêt relais n°00006903352 souscrit auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre-est, pour un montant de 509 837,81 €, dans les conditions susvisées,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de prendre l'ensemble des mesures administratives et comptables s'y rapportant.

Accusé de réception en préfecture
069-216901397-20251020-DE2025-44-DE
Date de télétransmission : 23/10/2025
Date de réception préfecture : 23/10/2025

**Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme au registre**

Le Maire,

Michel GOUGET



La secrétaire de séance,

Lydie LAURENT

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Lydie Laurent", is written over the text of the secretary's name.

Le Maire, Michel GOUGET, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en préfecture le :

De sa publication sur le site internet de la commune le :